

PLUS DE TROIS MILLIONS DE DOLLARS EN PRÊTS AUX SOLDATS DURANT LE MOIS D'AVRIL

LE BUREAU A REÇU 12,258 DEMANDES À DATE ET SUR CE NOMBRE 7,900 ONT ÉTÉ ACCORDÉES.—UN GRAND NOMBRE D'AUTRES À L'ÉTUDE.

Les chiffres que nous avons maintenant sous la main indiquent que durant le mois d'avril, le Bureau d'établissement des soldats a approuvé des prêts aux soldats s'établissant sur des terres pour une somme de \$3,283,669. Dans le mois de mars, le Bureau avait approuvé de ces prêts pour une somme de \$964,913. Cela fait un total de \$4,248,582 pour les deux mois, ou depuis que l'arrêté en conseil autorisant ces prêts est entré en vigueur.

Antérieurement au mois de mars, le Bureau agissait sous l'empire de la Loi de 1917 qui accordait aux soldats des octrois en terres et des prêts sur ces terres, et d'après cet arrangement le Bureau a accordé des prêts pour une somme de \$1,658,105. Le grand total des prêts autorisés par le Bureau à la fin du mois d'avril est de \$5,906,688, et à cette date 1,175 demandes étaient sous considération par le bureau des inspecteurs du département.

On a aussi en mains les chiffres montrant les opérations des différents comités du Bureau chargés d'établir les qualifications agricoles des applicants; ces chiffres couvrent la période qui se termine le 17 mai. Les comités dont nous venons de parler ont reçu 12,258 demandes et sur ce nombre en ont approuvé 7,900, et ils en ont un bon nombre d'autres sous considération. Les différents comités provinciaux ont recommandé 1,887 applicants qui désiraient suivre un cours d'agriculture, et, le 17 mai, 217 de ces applicants avaient déjà commencé leur entraînement—les uns dans les centres d'entraînement et les autres chez des fermiers qualifiés. Le tableau suivant donne par provinces l'énumération des demandes reçues et acceptées:

	Demandes.	Approbations.
Colombie-Anglaise	2,384	1,129
Alberta	2,827	2,037
Saskatchewan	2,606	1,869
Manitoba	1,920	1,635
Ontario	1,148	478
Québec	452	162
Nouveau-Brunswick	334	235
Nouvelle-Ecosse	397	200
Ile du Prince-Edouard	190	155
	12,258	7,900

Le président du Bureau de l'établissement des soldats, M. W. J. Black, en donnant ces chiffres, a fait observer que tout en montrant ce qui avait été fait jusqu'ici ils faisaient aussi entrevoir ce qu'il serait possible d'accomplir dans l'avenir. Les succursales du Bureau dans tout le Dominion travaillaient avec acharnement à disposer avec la plus grande diligence possible des milliers de demandes qui leur étaient présentées chaque mois. Un grand nombre de soldats sont déjà établis sur les terres, d'autres se préparent à s'y établir, et partout le plan de l'établissement des soldats sur les terres est accueilli avec le plus grand enthousiasme.

Mme Jean Muldrew, une éducatrice de grande renommée au Canada, et dont les travaux d'éducation parmi les organisations de femmes sont universellement connus, a été attachée au personnel du Bureau à titre de directrice de la branche domestique. Mme Muldrew se propose d'entreprendre une campagne pour l'amélioration des conditions domestiques sur la ferme.

ÉTAT DES BANQUES DU DOMINION EN AVRIL

	Avril 1919.	Mars 1919.	Avril 1918.
	\$	\$	\$
Fonds de réserve	119,790,736	117,433,322	114,329,718
Billets en circulation	208,958,572	314,576,870	180,654,964
Dépôts à demande	571,412,857	566,797,268	558,509,221
Dépôts à avis	1,070,955,080	1,037,851,766	933,644,668
Dépôts hors du Canada	212,649,478	210,104,607	203,473,448
Monnaie courante	80,457,174	80,253,572	78,283,307
Billets du Dominion	177,085,317	172,651,973	169,345,075
Dépôt à la réserve d'or centrale	112,200,000	108,950,000	80,470,000
Prêts à demande	86,091,844	87,601,337	77,497,360
Prêts à demande hors du Canada	155,533,666	160,116,443	179,818,531
Prêts courants	1,107,986,523	1,117,197,446	984,089,402
Prêts courants hors du Canada	125,328,561	123,984,608	99,267,666
Passif total	2,352,096,456	2,358,158,319	2,063,554,861
Actif total	2,607,153,793	2,612,163,711	2,312,271,158

PLAIDOYERS ET JUGEMENTS EN COUR SUPRÊME.

Lundi, le 19 mai, la cour Suprême a rendu jugement dans les causes suivantes:

Québec.

Findlay vs Howard.—Appel accordé avec frais, ici et en cour d'Appel, et jugement de la cour de Revision maintenu. L'hon. juge Brodeur, dissident, aurait rejeté l'appel. Le contre-appel renvoyé avec frais.

Nouvelle-Ecosse.

La compagnie générale Transatlantique *vs Imo.*—Le juge en chef et l'hon. juge Idington sont en faveur de rejeter l'appel, tenant le *Mont Blanc* seul responsable. L'hon. juge Anglin voudrait maintenir l'appel, en ce sens que les deux navires auraient été en faute. Les juges Brodeur et Mignault veulent accorder l'appel et tenir l'*Imo* seul responsable. Finalement, les juges Anglin, Brodeur et Mignault s'accordent à rendre jugement maintenant l'appel avec dépens, tenant l'un et l'autre des navires également responsables et ordonnant que les dommages soient répartis en conséquence et sans frais en cour d'Echiquier.

Nouveau-Brunswick.

McClellan vs Downey.—Appel maintenu avec frais entiers et poursuite renvoyée, les juges Idington et Brodeur, dissidents.

Colombie-Britannique.

Granger vs Brydon-Jack.—Appel accordé avec frais de cette cour et de la cour d'Appel et jugement du tribunal de première instance maintenu.

Gavin vs Kettle Valley Railway Company.—Appel accordé en partie, différend du jugement de la cour d'Appel de la Colombie-Britannique en rejetant la décision quant aux frais de l'appel et ordonnant que les frais de l'appelant soient payés par la compagnie intimée. Les juges Idington et Brodeur, dissidents.

McPherson vs Boyce.—Appel renvoyé avec frais.

En cour Suprême, le 20 mai, jugement a été différé dans l'appel de Lavigne *vs* Neault.

La cause suivante fut celle de la Canadian Light and Power Co. *vs* Nova Scotia Construction Company. C'est un appel de la cour Suprême, siégeant en revision à Montréal confirmant le jugement condamnant l'appelant à payer au défendeur la somme de \$22,372.31. Le litige provient de certains travaux exécutés par le défendeur pour l'appelant à ses usines de Timothée en 1911.

PRIX DE REVIENT DU PAIN POUR LE MOIS DE MARS

Les statistiques accusent une légère augmentation de la consommation et une petite réduction de la moyenne du prix de revient.

LES PRIX DANS LES VILLES.

La branche du coût de la vie du département du Travail a remis à l'hon. Gideon D. Robertson, ministre du Travail, le rapport suivant qui fait voir quels ont été la production et le coût du pain dans les principales villes du Canada, d'après les rapports pendant le mois de mars.

Ce rapport ne suggère que peu de commentaires, mais l'uniformité des chiffres comparés à ceux des quelques mois précédents fait voir que les boulangers ont fait preuve d'une grande compétence en établissant leurs prix de revient; la plupart même ont réussi à maintenir le prix du mois précédent comme le prix normal du mois en cours.

Il y a eu dans le mois une légère augmentation (1.81 pour 100) de la consommation du pain par tête et le mois de mars s'est égalisé avec le court mois de février.

Le prix moyen de la farine employée a été de \$10.84 le baril, une réduction moyenne de 11 cents par baril sur les chiffres du mois précédent.

Le rendement de pain par baril de farine est resté à 266 livres.

Si l'on compare ces prix de revient avec ceux du mois précédent, on constate qu'il y a eu une légère augmentation dans huit districts et légère diminution dans dix-huit.

Le prix moyen par livre dans le Dominion, pour le mois de mars, a été de 6,842 cents tandis qu'en février ce prix était de 6,946 cents.

Ces chiffres précis attestent l'exactitude des rapports faits par les boulangers et le soin que ces derniers ont apporté dans la compilation de leurs tableaux du prix de revient.

En prenant le baril de farine comme unité de comparaison, on obtient le résultat suivant:

	Par baril.	Février.	Mars.
Farine	\$10.95	\$10.84	
Ingrédients	1.47	1.47	
Cuisson	1.70	1.65	
Livraison	2.81	2.78	
Administration et charges fixes	1.56	1.48	

Coût total par baril. . . \$18.49 \$18.22

La différence dans le prix de revient par baril équivalait à une réduction de un dixième de un pour cent par livre de pain.

Durant les travaux le champ des opérations du défendeur fut inondé par l'appelant et le défendeur fut forcé de faire certains travaux pour enlever l'eau. L'appelant prétend que la réclamation était prescrite d'après les termes de son contrat ou même d'après les termes de la loi.

Mann, C.R., pour l'appelant; Montgomery, C.R., et Chipman, C.R., pour le défendeur.

En cour Suprême, mercredi, le 21 mai, le tribunal a réservé jugement dans la cause de la Canadian Light & Power Co. *vs* la Nova Scotia Construction Co.

La cause suivante entendue fut celle de Rawlings *vs* Galibert. C'est un appel d'un jugement de la cour Supérieure siégeant en revision à Montréal, confirmant la décision du tribunal de première instance et maintenant la poursuite du demandeur. Celui-ci, aujourd'hui intimé, étant poursuivi à propos d'un billet à ordre pour \$10,000, intenta une action en garantie contre l'appelant, alléguant qu'il avait donné ledit billet comme garantie collatérale pour une dette de l'appelant; ce dernier prétend, au contraire, que l'intimé était lui-même le débiteur original.